

Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

samedi 21 décembre 2024 à distance de 9h à 17h

Thématique du répertoire

formation des élus :

**ELU0104 – Déontologie et prévention
de la corruption**

Référence interne :

ELU0104-AV-1014

Durée :

Une journée : 7 heures de formation

Public :

Elus,
collaborateurs d'élus,
cadres administratifs,
agents de la collectivité.

Prérequis

Aucun prérequis

Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

Délais pour entrer en formation

Si financement par le DIF ELU s'inscrire au plus tard 11 jours ouvrés avant le début de la cette formation.

Si financement sur le budget de la collectivité, possibilité de s'inscrire au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de formation.

Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU
**560 € TTC si financement sur le budget
de la collectivité (remise de 15 % à
partir de la deuxième personne inscrite
de la même collectivité)**

Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

Accessibilité :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à une prochaine formation.

Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)
Siège social : 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49
Adresse électronique :
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr



Société agréée par
le ministère de la
Cohésion des
territoires et des
relations avec les
collectivités
locales

Déclaration d'activité en tant que prestataire de formation enregistrée sous le numéro 75790137279 auprès de la préfète de région Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site

<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



Les objectifs pédagogiques:

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- Connaître les devoirs de l'élu local en matière de déontologie, de conflits d'intérêts et de transparence
- Identifier les risques au sein de la commune et mettre en place les outils de vigilance adaptés

Le Programme :

Présentation de la journée de formation

- Un contexte, la moralisation de la vie publique
- Un cadre juridique renforcé - Loi n° 2022-217 du 21 02 2022 dite 3 DS
- Consolider la culture de la transparente

Thème 1°/ L'élu local et les conflits d'intérêts Les manquements au devoir de probité

1/ Le délit de prise illégale d'intérêts

- Des élus investis au service exclusif de leur mission
- Une redéfinition du délit au service de l'élu
- !° ... Focus ... ! Les relations entre les communes et les associations

2/ Le délit de favoritisme

- Violation des règles de mise en concurrence de la commande publique
- Atteintes à la liberté d'accès et à l'égalité des candidats dans les marchés publics et les contrats de concession

3/ L'élu local et le risque de gestion de fait

- Détention ou maniement irréguliers des deniers publics
- Éléments constitutifs de la gestion de fait
 - Gestion de fait en recettes
 - Gestion de fait en dépenses
- Qualité de comptable de fait
 - Personnes physiques / Personnes morales
 - !° ... Focus ... ! Associations transparentes

Thème 2°/ Les risques encourus Un double risque

1/ Le risque d'une annulation par le juge administratif

- Illégalité des délibérations auxquelles ont pris part un conseiller intéressé
- Illégalité des procédures de passation des contrats publics

2/ Le risque d'une condamnation par le juge pénal

- Punir les dérives et les abus liés aux mandats exercés
- Des sanctions adaptées à la spécificité des fonctions électives

Thème 3°/ Les outils de prévention Des enjeux essentiels

- Restaurer le contrat social
- Faire face à la crise de légitimité du politique
- 1/ Des instruments spécifiques de prévention**
 - Un devoir d'abstention de l'élu
 - Une obligation de déport
 - Organisation des délégations de signatures
 - !° ... Focus ... ! Apports de la loi dite 3 DS

2/ Une démarche globale de prévention

- Une cartographie des risques
- Identifier les activités à risques dans la gestion publique locale
 - Recrutement, promotion et rémunération des collaborateurs
- Versement de subventions aux associations
- Achat public / Urbanisme
- Délivrance de titres et d'autorisations / Perception de droits et de redevances
- Identifier les personnes exposées au sein de la collectivité
- Intervention dans la préparation et la finalisation d'une décision
- Relation avec des personnes ou structures en position de contracter avec la commune
- Intervention dans la chaîne de la dépense ou de la recette de la collectivité

Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003 (Université de Lille). Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit funéraire, contentieux de la responsabilité, marchés publics, urbanisme) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.



Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux. En mesure d'appréhender les risques juridiques liés à l'exercice du mandat local, l'élu est dorénavant apte à mettre en œuvre les dispositifs de prévention à sa disposition.

Modalités pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation remis par l'intervenant.
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus.

Les résultats attendus :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Intitulé : Déontologie et prévention des conflits d'intérêts

Durée : Une journée 7 heures

Lieu : distance

Date : le samedi 21 décembre 2024 de 9h à 17h

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité) Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Deux moyens pour s'inscrire selon le choix du financement :

Choix 1 pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

Choix 1 - Financement DIF élu :

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr - Vous devez vous inscrire au plus tard **11 jours ouvrés avant la date de la formation soit avant le vendredi 6 décembre 2024**

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé/html/#/formation/recherche/88982928900012_ELU0104-AV0103/88982928900012_ELU0104-AV0103

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



Choix 2 - Financement collectivité :

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr et au plus tard 8 jours ouvrables avant le début de la formation. Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



Un bulletin d'inscription par personne

1 FORMATION SOUHAITEE :

Nom de la session : **Déontologie et prévention des conflits d'intérêts**

Date de la session : **samedi 21 décembre 2024 de 9h à 17h**

Lieu de la session : **distance**

Adresse de la formation : *En classe virtuelle virtuelle (visio)*

Vous suivrez cette formation à distance.

Votre intervenant sera présent pendant toute la durée de votre formation depuis l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com/>

2 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT :

Téléphone : Courriel :

4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :

Maire Maire Adjoint Conseiller (e) Municipal(e) de votre commune

Président V. Président(e) Conseiller(e) d'une communauté de communes ou d'agglomération

Conseiller départemental Conseiller régional Agent de la collectivité Autre

5 COLLECTIVITE :

Intitulé de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) :

Adresse :

Code postal : Commune : Numéro de siret :

Représentant légal de la collectivité :

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction : (Maire – Président)

Téléphone de la collectivité : Courriel de la collectivité

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame Monsieur Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui non